

Rapport du conseil communal du 12 mai 2025 à 17.00 heures

Absent excusé : /

Séance publique

1. Construction de logements à coût modéré à Born, « Neie Wee » - approbation des projet et devis adaptés

Le conseil communal a approuvé en date du 7 juin 2023 les projet et devis au montant arrondi de 3.150.000,00 € T.T.C. pour la construction de logements à coût modéré à Born, rue « Neie Wee ». Il s'agissait initialement de la création de quatre unités de logement. Au vu des investissements importants à réaliser au cours des années prochaines et au vu de la demande croissante de logements pour familles nombreuses, le collège des bourgmestre et échevins a proposé de remanier le projet.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les projet et devis adaptés au montant de 2.242.360,85 € T.T.C. pour la création de logements à coût modéré à Born, rue « Neie Wee ». Le projet prévoit la construction de deux maisons unifamiliales avec quatre, respectivement cinq chambres à coucher. Les maisons sont destinées à la location et une nouvelle convention réglant la participation financière reste à conclure avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg.

2. Aménagement communal

2.1. Approbation du projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du PAG concernant des fonds situés à Born, Boursdorf, Dickweiler, Girst, Herborn, Osweiler et Steinheim

Conformément à l'article 20 (intérêt direct) de la loi communale modifiée, Tom Leonardy, échevin, Alix Hoffmann-Grosch et Joseph Schoellen, conseillers, quittent la salle de séances avant que le conseil communal passe à la discussion et au vote sur l'objet en question.

Das sa séance du 31 juillet 2024, le conseil communal a marqué son accord au projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la Commune de Rosport-Mompach. Cette modification a pour objectifs :

- MP1 : permettre la réaffectation de la zone MIX-rurale dans les conditions de la zone Mix-villageoise pour les sites où la fonction agricole n'est pas destinée à se maintenir ;
- MP2 : abroger 2 plans d'aménagement particulier (PAP) ;
- MP3 : actualiser le numéro d'approbation d'un PAP maintenu en vigueur ;
- MP4 : régulariser une situation urbanistique peu claire à Herborn, à côté du centre culturel « Hierber Scheier » ;
- MP5 : adapter la partie écrite sur différents points ;
- MP6 : actualiser le patrimoine bâti protégé au niveau national.

Le dossier était déposé à l'inspection du public du 3 août au 2 septembre 2024 inclus ; une réunion d'information e eu lieu en date du 8 août 2024. Aucune réclamation n'a été présentée par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai imparti de 30 jours.

La commission d'aménagement instituée auprès du Ministère des Affaires intérieures a émis son avis y relatif dans sa séance du 14 août 2024.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du PAG concernant des fonds situés à Born, Boursdorf, Dickweiler, Girst, Herborn, Osweiler et Steinheim, tel qu'il a été adapté suite à l'avis de la commission d'aménagement.

Le dossier peut être consulté pendant la période du 13 au 27 mai 2025 avant d'être transmis pour approbation à l'autorité supérieure. D'éventuelles réclamations à l'encontre du projet sont à adresser au Ministère des Affaires intérieures endéans le délai prémentionné.

2.2. Approbation du projet de modification du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE), dénommé « MIX-r »

Le collège des bourgmestre et échevins a lancé parallèlement à la procédure de modification ponctuelle du PAG un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) visant :

- une modification du plan de repérage ;
- une adaptation de certains articles de la partie écrite (assouplissement de certaines règles urbanistiques et précision de certains points manquant de clarté → adaptations mineures).

Le dossier était déposé à l'inspection du public du 3 août au 2 septembre 2024 inclus ; aucune réclamation n'a été présentée par écrit au collège des bourgmestre et échevins endéans le délai imparti de 30 jours.

La cellule d'évaluation instituée auprès du Ministère des Affaires intérieures a émis son avis y relatif dans sa séance du 10 septembre 2024.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet de modification du plan de repérage et de la partie écrite du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE), tel qu'il a été adapté suite à l'avis de la cellule d'évaluation.

3. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Date du décompte	Montant du décompte
Etudes dans l'intérêt d'une nouvelle affectation de la maison communale à Mompach (projet non réalisé)	pas de devis voté par le conseil communal	02/05/2025	34.830,62 €
Construction d'un dépôt à Steinheim	pas de devis voté par le conseil communal	02/05/2025	89.999,38 €
Remplacement d'arrêts de bus sur le territoire de la commune (2018-2020)	pas de devis voté par le conseil communal	02/05/2025	84.872,24 €
Assainissement par chemisage des canalisations pour eaux usées dans les localités de Born, Givenich, Moersdorf et Mompach	400.000,00 €	02/05/2025	105.233,57 €
Redressement de la Rue du Stade avec renouvellement des infrastructures du camping à Rosport (projet non réalisé)	pas de devis voté par le conseil communal	02/05/2025	84.082,01 €
Réalisation de mesures de sécurité contre les crues dans la Rue du Camping à Rosport	43.000,00 €	23/04/2025	35.902,99 €

Aménagement d'un parking public à Rosport, Rue du Camping	177.480,00 €	23/04/2025	175.860,92 €
Construction de nouveau columbaires au cimetière (Osweiler)	18.000,00 €	02/05/2025	11.284,65 €
Réaménagement de l'aire de jeux à Born (Duerfstrooss)	70.000,00 €	23/04/2025	58.399,50 €
Travaux de démolition du centre polyvalent à Born	1.283.672,00 €	28/04/2025	514.899,24 € (décompte rectifié)

4. Dénomination d'une rue à Mompach

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de dénommer la rue menant de la rue « lewescht Strooss » à Mompach vers Boursdorf, « Buerschdrefer Strooss ».

5. Approbation de conventions

5.1. Convention 2025 relative à l'Office social commun Echternach-Rosport-Mompach

En date du 13 janvier 2025, le Ministre de la Famille, des Solidarité, du Vivre ensemble et de l'Accueil, les collèges des bourgmestre et échevins des Communes d'Echternach et de Rosport-Mompach et la Présidente de l'Office social commun d'Echternach et de Rosport-Mompach ont signé la convention au sujet de l'organisation et du financement des activités de l'Office social au cours de l'année 2025. Les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion sont estimés à 650.394,88 €. La moitié de ces frais sera répartie entre les deux communes au prorata de la population de résidence. Le conseil communal approuve la convention susmentionnée à l'unanimité des voix.

5.2. Convention de servitude de passage dans le cadre de travaux d'infrastructures à réaliser à Steinheim en vue du PAP « Déckeschhaischen »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention signée en date du 28 avril 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et Marie Brigitte Ries moyennant laquelle cette dernière accorde à la commune un droit de passage pour la parcelle cadastrale n° 963/3899 dans le cadre des travaux d'infrastructures à réaliser en vue du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Steinheim, au lieu-dit « Déckeschhaischen ».

5.3. Convention de constitution de servitude dans le cadre de la construction de la ligne électrique H.T. « Bofferdange-Aach »

La société Creos Luxembourg S.A. entend réaliser le projet de modernisation de la ligne à haute tension sur le tronçon Bofferdange-Aach (D). Dans ce cadre, le collège des bourgmestre et échevins a signé en date du 23 avril 2025 avec la société prémentionnée une convention de constitution de servitude. Aux termes de cette convention, la commune accepte que la société Creos Luxembourg S.A., en tant que constructeur de la ligne électrique, surplombe ses terrains avec des conducteurs électriques aériens et deux câbles de garde en fibres optiques, avec les supports électriques correspondants et ceci pendant toute la durée de la concession. La constitution de servitude est concédée à titre gratuit et elle sera régularisée par acte notarié après réception de toutes les autorisations administratives nécessaires quant à la construction de la ligne électrique. Le conseil communal approuve la convention de constitution de servitude à l'unanimité des voix.

5.4. Convention relative à la reprise d'une ligne électrique souterraine moyenne tension

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention signée le 17 avril 2025 par le collège des bourgmestre et échevins et Charles Schiltz réglant les modalités de reprise d'une ligne électrique moyenne tension à Rosport.

6. Comptabilité communale – vote de crédits supplémentaires au budget ordinaire 2025

Suite à une demande d'apport complémentaire nécessaire au financement d'un amortissement exceptionnel du Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique (SIGI), le conseil communal vote à l'unanimité un crédit supplémentaire de :

1. 15.605,10 € sur l'article budgétaire 3/120/648211/99001 « Participation aux frais d'exploitation du SIGI » ;
2. 12.172,01 € sur l'article budgétaire 3/120/648211/99003 « Location de logiciel auprès du SIGI ».

Après ces modifications, le boni ordinaire de l'exercice 2025 s'élève à 893.007,01 €.

7. Exercice du droit de préemption

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente :

1. des parcelles n° 317/711 et 317/2804 sises dans la section cadastrale RG d'Oswweiler-Ouest, au lieu-dit « Lannebaach » ;
2. de la parcelle n° 677/1808 sise dans la section cadastrale RC de Hinkel, au lieu-dit « Girsterklaus » et de la parcelle n° 494 sise dans la section cadastrale RD de Girst, au lieu-dit « An der Baach » ;
Conformément à l'article 20 (intérêt direct) de la loi communale modifiée, Reiner Hesse, conseiller, quitte la salle de séances avant que le conseil communal passe à la discussion et au vote sur l'objet en question.
3. de la parcelle n° 269/2766 sise dans la section cadastrale RF d'Oswweiler-Est, au lieu-dit « Rue Principale ».

8. Règlements de circulation

8.1. Adoption du règlement de circulation à l'occasion de l'édition 2025 du « Autofräie Sauerpark »

Le conseil communal édicte à l'unanimité des voix le règlement de circulation relatif à l'organisation d'une nouvelle édition du « Autofräie Sauerpark » à Rosport pendant la durée du 21 juin jusqu'au 14 septembre 2025 inclus.

8.2. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation

Le conseil communal confirme à l'unanimité des voix un règlement d'urgence temporaire édicté par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 28 avril 2025 et ayant pour objet la réglementation de la circulation routière à l'occasion de travaux d'infrastructures (pose de la fibre optique) dans la Rue Giesenbour à Rosport.

9. Approbation d'un contrat de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de concession accordant une sépulture familiale au cimetière de Girsterklaus.